

DECISION N° E-3045 /MENET-FP/CAB

du 18 AOUT 2020

portant fixation des compositions et examens blancs
dans l'enseignement primaire au titre de l'année scolaire 2020-2021

**LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Sur proposition du Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges, du Directeur de l'Encadrement des Etablissements Privés ;

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n° 2015-635 du 17 septembre 2015 portant modification de la loi 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement ;
- Vu le décret n° 2017-12 du 10 janvier 2017 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2017-14 du 11 janvier 2017 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2017-150 du 1^{er} mars 2017 portant organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;

D E C I D E

ARTICLE 1^{er}:

Les dates des compositions et examens blancs dans l'enseignement primaire au titre de l'année scolaire 2020 – 2021 sont fixées comme suit :

AUX CP1, CE1 ET CM1

COMPOSITIONS	
Mardi 1 ^{er} décembre 2020	Mardi 09 mars 2021
Mardi 19 janvier 2021	Mardi 25 mai 2021

AUX CP2 ET CE2

COMPOSITIONS	
Mardi 1 ^{er} décembre 2020	Mardi 09 mars 2021
Mardi 19 janvier 2021	
COMPOSITION DE PASSAGE : Jeudi 27 mai 2021	

AU C M 2

COMPOSITIONS	EXAMENS BLANCS
Mardi 1 ^{er} décembre 2020	Jeudi 11 mars 2021
Mardi 19 janvier 2021	Jeudi 20 mai 2021

ARTICLE 2 :

Le Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges, le Directeur de l'Encadrement des Etablissements Privés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.



Kandia CAMARA